

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 22 juin à 15 heures, les actionnaires d'Esso Société Anonyme Française, au capital de 98 337 521,70 euros divisé en 12 854 578 actions de 7,65 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'hôtel Novotel – 21 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans les journaux d'annonces légales « le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 58 du 15 mai 2023 et n° 68 du 7 juin 2023 et dans un Service de Presse en Ligne sur le site internet www.affiches-parisiennes.com le 7 juin 2023 sous la référence A23432814.

Avant l'ouverture de l'Assemblée, Monsieur Olivier Kaiser, remplissant les fonctions de Secrétaire, rappelle les consignes de sécurité et précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Monsieur Charles Amyot, président l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, prend ensuite la parole pour accueillir les actionnaires et présenter les membres du Conseil d'Administration. Il salue également la présence de Monsieur Dominique Badel, ancien PDG de décembre 2003 à avril 2006, Président d'Honneur et membre du Conseil jusqu'en 2014. Puis il propose de procéder à la constitution du bureau.

Conformément aux dispositions en vigueur, il propose aux fonctions de scrutateurs :

- Monsieur Antoine Decroix, représentant l'actionnaire principal ExxonMobil France Holding SAS,
- Madame Catherine Berjal, représentant la société CIAM Fund Opportunities, propriétaire de 99 799 actions, représentant l'actionnaire présent ayant le plus grand nombre d'actions de la Société.

Il invite l'un des commissaires aux comptes, Monsieur Daniel Escudeiro du cabinet Mazars, à se joindre aux membres du bureau.

D'après la feuille de présence, 11 026 156 actions sont présentes ou représentées, soit 85,78% du nombre total de voix. Le quorum nécessaire étant dépassé, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ les statuts,
- ✓ le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contenant l'avis de convocation,
- ✓ le journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- ✓ les différents rapports requis par les dispositions législatives et réglementaires :
 - le rapport annuel,
 - le rapport financier annuel (RFA),
 - le rapport sur le gouvernement d'entreprise (RGE),
 - le projet des résolutions et l'exposé des motifs,
 - le rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- ✓ les rapports des commissaires aux comptes :
 - sur les comptes annuels,
 - sur les comptes consolidés,
 - sur les conventions réglementées,
 - sur la déclaration de performance extra-financière,
 - attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,
 - attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts.

Il précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée aux documents préparatoires de cette assemblée générale, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Rapport des Commissaires aux Comptes
Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2022
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées
4. Renouvellement du mandat de sept Administrateurs et nomination d'un Administrateur
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
6. Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs
7. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs
8. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général
9. Pouvoirs pour les formalités

Il donne ensuite la parole au Président pour la présentation du rapport de gestion de la Société.

« Cette Assemblée Générale est un moment privilégié de dialogue avec les actionnaires de la Société, que nous voulons ouvert et constructif dans l'intérêt de votre Société et des parties prenantes.

Nous allons, dans un premier temps, revenir sur les résultats de 2022 et nos priorités pour 2023. Nous aborderons également la transition énergétique et le rôle de votre Société qui, j'en suis convaincu, fait partie de la solution, en créant des solutions fiables, abordables et durables, qui améliorent la qualité de vie et répondent aux besoins changeants de notre société. Telle est notre raison d'être.

À l'issue de la présentation, nous prendrons le temps de répondre à vos questions avant de procéder au vote des résolutions.

Au cours de ces deux dernières années, j'ai pu mesurer le besoin d'expliquer nos activités et le rôle stratégique majeur de votre Société aux diverses parties prenantes.

Avec le soutien actif de nos équipes, nous avons travaillé à l'amélioration des outils de communication, des résultats et du rapport annuel que vous retrouverez sur le site Esso.fr, plus clair et plus facile d'utilisation. Dans le même esprit, et comme en 2022, nous avons ajouté à notre modèle d'affaires traditionnel une animation, que nous allons maintenant vous présenter.

[Une vidéo est diffusée en séance.]

Cette animation illustre notre modèle d'affaires unique et la façon dont nous menons nos activités. Permettez-moi ici de revenir quelques minutes sur ce modèle, qui constitue un réel avantage compétitif et sans lequel nous n'aurions pu traverser les crises de ces dernières années avec une telle résilience.

Depuis 2018, nos activités sont organisées en chaînes de valeur :

- *Une chaîne de valeur produits énergétiques carburant/combustible ;*
- *Une chaîne de valeur spécialités huile de base/lubrifiant, paraffine et bitume.*

Ce modèle très opérationnel permet de capitaliser sur des actifs de premier plan et notre expertise fonctionnelle, tout en maximisant la création de valeur d'un bout à l'autre de la chaîne, du pétrole brut jusqu'au client final.

Grâce à une responsabilisation et à un pouvoir de décision clair, cette gestion intégrée nous a permis de répondre rapidement et efficacement aux bouleversements des marchés, nous donnant un avantage compétitif certain sur nos principaux concurrents. Cette approche nous permet de renforcer nos positions dans un marché carburant/combustible très concurrentiel et de développer nos ventes sur des produits à haute valeur ajoutée comme les lubrifiants, paraffines et bitumes.

Permettez-moi de passer à la présentation des résultats 2022, en commençant par l'édito du Président figurant dans le rapport annuel de votre Société et reprenant les points saillants de l'année écoulée :

2022 a été une année soumise aux aléas de nombreuses crises successives, géopolitiques, économiques et sociales entre autres, Esso S.A.F. a une nouvelle fois su s'adapter en s'appuyant sur ses fondamentaux : l'excellence des opérations, la maîtrise des coûts et la discipline des investissements.

Nous avons ainsi pris des mesures inédites pour répondre aux bouleversements du marché, par exemple en minimisant notre consommation de gaz naturel, en optimisant nos approvisionnements et en accompagnant aux mieux nos clients dans cette période tourmentée.

Cela nous a permis de réaliser des résultats solides, venant renforcer notre bilan après les pertes importantes subies ces dernières années, dans un contexte de marché qui était alors très défavorable. Hors effets de stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice, qui représente le mieux la création de valeur du groupe Esso, s'élève à 700 millions d'euros en 2022, alors qu'il était de 184 millions d'euros en 2021.

Si le contexte de marché a été porteur en 2022, je souhaiterais souligner que cette performance financière est aussi la récompense des efforts réalisés par les équipes d'Esso ces dernières années, en ligne avec nos piliers stratégiques : excellence opérationnelle, compétitivité, développement des ventes, positionnement pour un avenir bas carbone.

Au vu des bons résultats 2022, le conseil d'administration a proposé le versement d'un dividende de 2 euros par action (soit 25,7 millions d'euros au total) au titre de l'exercice 2022. Ce niveau de distribution permet la nécessaire poursuite de la consolidation des réserves du groupe, éléments essentiels pour préserver sa solidité financière qui avait été fortement impactée par la crise pandémique.

Regardons maintenant vers l'avenir.

À la lumière des récents bouleversements géopolitiques et des effets du changement climatique, nous nous trouvons face à une équation que nous sommes prêts à résoudre. Les deux éléments de cette équation sont les suivants :

- ✓ Fournir l'énergie dont nos économies modernes continuent d'avoir un besoin vital ;
- ✓ Préparer les conditions de la transition vers une économie bas carbone.

Dans ce cadre, Esso est partie prenante du plan national de décarbonation de l'industrie soutenu par l'État. Le groupe soutient plusieurs projets d'efficacité énergétique. En 2022, Esso a réalisé avec succès de nouveaux essais de production de biocarburants avancés à partir de déchets de biomasse non alimentaire. Ces tests ont ainsi permis de renouveler son accréditation pour le co-traitement de charges biosourcées.

Esso est également un acteur clé de la zone industrielle bas carbone (ZIBaC) du Havre, formalisée en 2022 par la gouvernance du consortium CCS de l'Axe Seine, au sein de laquelle nous travaillons avec nos partenaires au développement du captage et stockage de CO₂. Il s'agit ici d'une technologie clé nécessaire pour atteindre les objectifs de décarbonation de l'industrie historique.

D'une façon générale, toutes les actions conduites par notre groupe le sont sans jamais perdre de vue nos exigences en matière de RSE et notre stratégie climat qui représentent des éléments constitutifs de notre transformation.

Néanmoins, de nombreux défis attendent encore l'industrie dans son ensemble, afin de pouvoir répondre aux objectifs ambitieux de décarbonation que l'Europe et la France se sont fixés. Grâce à notre feuille de route évoquée ci-dessus, nous sommes prêts à les relever.

La France a l'opportunité de prendre le leadership européen dans la transition énergétique en s'appuyant sur son mix énergétique, son implantation géographique, ses infrastructures, ses talents et son influence politique. Ne la laissons pas passer ! »

Le Président cède la parole à Jean-Claude Marcelin, directeur administratif et financier, pour présenter les résultats financiers.

Jean-Claude Marcelin commence par le résultat net du Groupe en 2022.

Résultat net en forte progression

Le résultat net du groupe est un profit de 719 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2021, où il atteignait 573 millions d'euros.

Le Groupe a enregistré de bonnes performances opérationnelles avec un résultat opérationnel positif de 992 millions d'euros, dans un contexte de marché favorable au secteur de l'énergie.

L'année 2022 a toutefois été marquée par des tensions sur l'énergie en Europe, alimentées par la poursuite du retour de la demande et la perturbation des chaînes d'approvisionnement suite à la guerre en Ukraine.

L'annonce des sanctions contre la Russie a conduit à la réorganisation des flux internationaux et à la réduction de l'offre dans un marché où la demande est restée soutenue, d'où l'augmentation des prix de marché.

Les conséquences du conflit ukrainien se sont reflétées dans les cours de l'énergie, notamment celui du pétrole brut, atteignant son plus haut niveau à 120 dollars le baril durant l'été 2022 et une moyenne sur l'année de 101 dollars du baril.

Les cours du gaz se sont également envolés, avec des disparités significatives entre les régions. Les Etats-Unis ont été peu affectés par cette crise, leur conférant un avantage compétitif majeur par rapport à l'Europe.

Depuis, et grâce entre-autres au plan de sobriété, au redéploiement des flux internationaux de pétrole, gaz et produits pétroliers, les cours de l'énergie ont retrouvé leur niveau de fin 2021. Dans ce contexte, la marge brute de raffinage nationale publiée par la DGEC s'est établie en moyenne à 101 euros par tonne en 2022.

Pour rappel la marge brute doit permettre aux industriels de couvrir les besoins d'investissement et les coûts de production, entre autres les coûts de l'énergie et du CO₂ qui ont été en forte augmentation en 2022.

Solide performance opérationnelle

Le résultat net du Groupe a été réalisé grâce à de bonnes performances opérationnelles. Pour rappel, cette performance s'apprécie mieux à partir du résultat opérationnel ajusté, après élimination des effets de stocks et autres éléments d'ajustement.

Le résultat opérationnel ajusté 2022 est un gain de 700 millions d'euros, contre 184 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 516 millions d'euros. Les effets stocks sont positifs, pour 313 millions d'euros, contre 448 en 2021.

Les éléments d'ajustement sont une charge de 21 millions d'euros, contre un gain de 54 millions d'euros en 2021. La charge de 2022 comprend des provisions pour charges de remédiation environnementale et pour dépréciation d'actifs. Le gain de 2021 incluait une reprise de provisions pour dépréciation d'actifs et des charges pour remédiation environnementale.

La hausse de la marge brute hors effets stocks, qui progresse de 660 millions d'euros), est partiellement compensée par une hausse des charges d'exploitation de 144 millions d'euros.

Face aux bouleversements du marché, les équipes se sont fortement mobilisées pour optimiser les coûts. Grâce à leur savoir-faire et à une évaluation responsable des risques, nous sommes parvenus à optimiser nos plans et modes opératoires afin d'optimiser la création de valeur, ceci toujours dans un contexte volatil et inédit.

À titre d'exemple, des efforts substantiels ont été réalisés pour réduire la facture énergétique de nos deux raffineries. La baisse de la consommation de gaz naturel a permis d'économiser 150 millions d'euros. Le plan de maintenance programmée a également été optimisé, en reportant certains arrêts d'unités en 2023 et en réalisant le grand arrêt réglementaire des unités de conversion de Gravenchon après un cycle de sept ans, en ligne avec les meilleurs standards mondiaux.

Enfin, dans la dernière partie de l'année, dans un contexte politique et économique tendu, un mouvement social sans précédent a conduit à l'arrêt de nos deux raffineries. Si cet événement représente une grande déception, Esso a su obtenir un accord majoritaire et fut reconnu pour son rôle dans la résolution du conflit, renforçant sa réputation de partenaire de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics et de ses clients.

Un bilan renforcé

Le résultat net de 719 millions d'euros permet de renforcer le bilan de la Société. Les capitaux propres s'établissent à 1 776 millions d'euros fin 2022 contre 814 millions d'euros fin 2021.

La position financière nette est négative, à -751 millions d'euros, contre une position financière positive à 383 millions d'euros fin 2021. Les stocks et actifs courants s'accroissent de 1 148 millions d'euros, quand les autres passifs courants sont en baisse de 662 millions d'euros.

Les engagements de retraite non préfinancés sont de 606 millions d'euros à fin 2022, contre 1 071 millions d'euros fin 2021. Cette baisse de 465 millions d'euros provient principalement des écarts actuariels, avec la remontée des taux d'actualisation, et d'un versement complémentaire de 120 millions d'euros effectué par la Société pour la sécurisation des engagements de retraites liquidées.

En définitive, les réserves de la Société se voient renforcées, lui permettant de faire face à la volatilité de l'environnement.

Flux de trésorerie impacté par la hausse des cours

Au 31 décembre 2022, le flux de trésorerie généré par l'exploitation était négatif, à hauteur de -1 092 millions d'euros. Celui-ci se décompose en :

- Une capacité d'autofinancement positive de 724 millions d'euros ;
- Une variation négative du besoin en fonds de roulement, pour -1 816 millions d'euros.

La hausse des cours des produits et matières premières a en effet impacté notre fonds de roulement tout au long de l'année. S'y ajoute un impact ponctuel résultant des paiements relatifs aux achats réalisés suite au redémarrage de nos unités après les mouvements sociaux, notamment un pic d'achat de pétrole brut avec des paiements en décembre.

Les flux d'investissements ont représenté un besoin de 41 M€.

La position financière nette en clôture est négative, à -751 millions d'euros.

Retour du dividende en 2022

Compte-tenu des résultats de l'exercice et dans le souci de poursuivre le renforcement des réserves, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de verser un dividende de 2,00 euros par action au titre de l'exercice 2022, soit 25,7 millions d'euros.

Un graphique est parcouru en séance.

Votre société constitue et gère avec prudence deux types de réserves au bilan : d'une part une réserve pour fluctuation des cours (pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours valorisant les quantités de brut et produits pétroliers en stock), et d'autre part, pour préserver sa solidité financière, une réserve générale à laquelle s'ajoute le report à nouveau.

Avant la crise pandémique, début 2020, la Société Esso S.A.F. disposait d'une réserve de 240 millions d'euros pour fluctuation des cours, et de 383 millions d'euros de réserve générale. Ces réserves ont été consommées intégralement en 2021, lors de l'affectation des pertes de l'exercice 2020, lesquelles s'élevaient à 634 millions d'euros pour les comptes sociaux et 740 millions d'euros pour les comptes consolidés.

Les comptes 2022 se soldent par un profit de 617,6 millions d'euros, le Conseil d'Administration a proposé :

- De poursuivre la constitution de la réserve pour fluctuation des cours, en la dotant de 310 millions d'euros, en conformité avec la politique de mise en réserve des effets stocks établie depuis 2005 ;
- De continuer à consolider la réserve générale, pour un montant de 280 millions d'euros, la ramenant ainsi à un niveau proche d'avant la crise pandémique.

Après affectation du résultat, le report à nouveau s'établirait à 20,9 millions d'euros, la réserve pour fluctuation des cours, à 760 millions d'euros (soit 42 % de la valeur des stocks à fin décembre), et la réserve générale à 350 millions d'euros.

Pour rappel, la Société ne verse pas d'acomptes sur dividendes. La mise en paiement du dividende est prévue pour le 12 juillet 2023. Elle représente un rendement de 4,5 % sur le cours moyen 2022 de 44,7 euros par action.

Discipline des investissements

Je vous propose, pour clore cette présentation financière, d'examiner les investissements de 2022 et les prévisions pour 2023.

Notre niveau d'investissement a progressivement repris, après une pause lors de la crise pandémique. En 2022, il représentait 41 millions d'euros, dont 22 millions d'euros pour la capitalisation des coûts d'arrêts planifiés. Pour 2023, le Groupe prévoit 64 millions d'euros d'investissement, dont 48 millions d'euros hors capitalisation des coûts d'arrêts planifiés.

A titre d'exemples, les projets amenés à se poursuivre concernent :

- ✓ Une intégration thermique d'une unité de conversion de la raffinerie de Gravenchon. Ce projet a reçu un prix et une subvention du programme d'investissement France Relance, de 4 millions d'euros. Il permettra également de générer des certificats d'économies d'énergie pour une valeur de 600 000 euros ;
- ✓ Une intégration thermique d'une unité d'hydrotraitement pour la raffinerie de Fos-sur-Mer. Ce projet a reçu une subvention du programme d'investissement France Relance d'1,5 million d'euros. Il générera également des certificats d'économies d'énergie.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Daniel Escudeiro, Commissaire aux Comptes, pour présenter les différents rapports des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Daniel Escudeiro fait alors, au nom du collège des commissaires aux comptes des cabinets Grant Thornton et Mazars, un résumé des différents rapports qui sont présentés dans le rapport financier annuel de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président reprend la parole pour partager les éléments saillants de la performance ESG 2022 et les priorités de la Société pour 2023.

« L'excellence des opérations – et la sécurité en particulier – sont le socle essentiel de nos opérations. Concernant les accidents du personnel – salariés et entreprises intervenantes –, nous avons regretté cinq accidents reportables en 2022. S'agissant des procédés, nous dénombrons sept incidents reportables, de faible sévérité.

Par rapport à ces incidents, nous travaillons à la réponse d'urgence avec les autorités et les communautés environnantes. Ceci réclame une culture sécurité forte où chacun se sente investi d'une mission première : prendre soin de soi et des autres, pour que personne ne se blesse.

De manière plus large, la performance sur les aspects ESG est au cœur de notre stratégie de transformation. Sur l'environnement, le renforcement de notre excellence opérationnelle a permis une réduction significative de nos émissions, comme en attestent les indicateurs environnementaux : les émissions de SO₂, oxydes d'azote et composés organiques volatiles ont été réduites de près de 71 % par rapport à 2006.

À Gravenchon, dans une année de sécheresse, nos actions ont permis de réduire notre consommation d'eau de près de 6 %, atteignant ainsi le plus bas niveau depuis 20 ans.

Concernant les émissions de CO₂, les rejets sont stables malgré la baisse de consommation de gaz naturel au profit de combustibles plus émetteurs. Néanmoins, avec une intensité de 15 tonnes de carbone émis pour 100 tonnes de brut traité, nos raffineries – de complexité moyenne – sont mieux placées que leurs concurrentes.

Ces bons résultats témoignent du travail de fond, année par année, mené par nos équipes pour diminuer les impacts environnementaux de nos opérations.

Sur le volet social, nous continuons à adapter notre organisation, basée sur une synergie accrue entre les chaînes de valeur produits énergétiques et spécialités. Suite aux grèves de l'automne, notre priorité est d'en tirer les leçons, faire évoluer notre dialogue social et travailler à l'engagement des équipes.

En matière de gouvernance d'entreprise, nous nous appuyons toujours sur notre politique de conduite des affaires, qui énonce les valeurs du Groupe, les règles de contrôle et notre système d'audit interne.

Je voudrais, cette année, mettre en avant la revue détaillée concernant les programmes anticorruption, qui répondait à une remarque de l'audit AFA dans le cadre de la Loi Sapin 2 : aucun manquement n'a été identifié. Conformément à la taxonomie environnementale européenne, un inventaire et une évaluation de l'ensemble des activités économiques du Groupe ont été menés. Plus de 14 % des CAPEX ont été identifiés comme éligibles en 2022.

Sur le volet social, je mettrai également en avant notre index égalité professionnelle femmes/hommes de 89 sur 100, soit une performance honorable pour une industrie lourde comme la nôtre. Le taux de rotation du personnel est relativement faible. Notre taux d'accès à la formation, de 97 %, démontre lui aussi les efforts réalisés pour maintenir les compétences à niveau dans un monde en constante évolution. Cela représente 60 heures de formation par personne, dont 15 % de formations sécurité, hygiène et environnement.

Je vous invite à retrouver notre rapport RSE sur le site [Esso.fr](https://www.esso.fr).

Comme évoqué, le rôle social de la Société est très important. Les relations avec les communautés sont essentielles pour conserver la confiance, notamment dans notre capacité à opérer au plus haut niveau d'excellence.

La confiance se gagne également à travers une bonne gouvernance. Le Conseil d'Administration de la Société s'est vu partiellement renouvelé en 2020 et 2021. Nous faisons la part belle à la diversité femmes-hommes et aux administrateurs indépendants, garants d'un dialogue sérieux, constructif et créatif. Je tiens à souligner le

rôle d'Odile Rueff, Administratrice représentante du personnel, et de François Rémont, représentant du CSE Central de l'Entreprise.

Le Comité d'Audit, composé de trois Administrateurs, travaille sous la Présidence de Véronique Saubot et en étroite collaboration avec nos Commissaires aux Comptes, garants d'une bonne gestion de votre Société.

En ce qui me concerne, je souhaite exprimer ma fierté de présider un tel Conseil, avec lequel nous avons évoqué les éléments clés d'une conjoncture inédite, la performance de notre modèle d'affaires, les aspects économiques et sociaux de nos activités opérationnelles et commerciales afférentes. Nous avons aussi évoqué les enjeux liés à la transition énergétique.

Durant l'été 2022, nous avons interrogé le Conseil sur son fonctionnement à travers un questionnaire. Les retours furent très positifs, soulignant la qualité des échanges et des travaux du Conseil. Des suggestions ont néanmoins été formulées, telle la poursuite de nos efforts pour mieux partager nos activités et notre performance en matière de RSE, ou encore le fait d'inviter plus régulièrement les Directeurs fonctionnels sur des sujets d'actualité.

Comme chaque année, la majorité des membres seront soumis à renouvellement. Vous noterez le départ de Madame Hélène de Carné, que je tiens à saluer et remercier. Je souhaite la bienvenue à Madame Marie-Laure Halleman dont la nomination sera proposée aujourd'hui. Elle nous apportera ses compétences en matière commerciale et de supply chain.

Nos priorités stratégiques pour 2023 s'articulent autour de quatre piliers de création de valeur, sur lesquels nous continuons d'avancer.

Vous noterez quelques évolutions par rapport à 2022, en phase avec nos défis et nos opportunités, principalement dans le cadre de la transition énergétique, entre autres la fourniture de produits moins carbonés, le tout bâti sur une culture d'entreprise renforcée, engageante, attractive et inclusive.

Nos priorités stratégiques 2023, sources de création de valeur

1. Opérer à un niveau d'excellence

Outre la sécurité, nous continuons à œuvrer à la fiabilité des unités, de manière à maximiser leur taux d'utilisation tout en réduisant nos émissions. Nous travaillons également sur la gestion des ressources, notamment à travers un plan de sobriété sur l'eau et autres intrants, tel le gaz naturel.

2. Renforcer notre compétitivité

Nous œuvrons à renforcer notre compétitivité industrielle, notamment grâce à la maîtrise des coûts, des investissements ciblés et des synergies entre chaînes de valeur, produits énergétiques et spécialités. Par ailleurs, nous avons récemment annoncé un partenariat avec EG Group, qui passera progressivement ses stations de BP à la marque Esso, en 2023 et 2024.

3. Décarboner notre outil industriel

La décarbonation de notre outil industriel commence par l'efficacité énergétique. Pour rappel, nos sites sont certifiés ISO 50001. En parallèle, nous œuvrons à notre feuille de route décarbonation dans le cadre du plan initié par l'Etat concernant les 50 sites industriels les plus émetteurs et regroupés dans des hubs géographiques. Ces feuilles de route intègrent entre-autres des solutions bas carbone, comme l'électrification de certains équipements, l'hydrogène et le captage/stockage de CO₂.

4. Commercialiser des produits moins carbonés

La commercialisation de produits moins carbonés permet, à nouveau, d'accompagner la transition du mix énergétique, avec pour objectif d'assurer un approvisionnement en énergie fiable, abordable et durable. Nous avons ainsi renouvelé notre accréditation pour le co-traitement de charges bio-sourcées, sur nos unités de Gravenchon et continuons à développer nos activités de spécialité qui n'ont pas encore d'alternative crédible.

La transition énergétique, enjeux et opportunités

Les termes « fiable », « abordable » et « durable » résument bien les attentes de la Société en matière de sécurité énergétique et de lutte contre le changement climatique.

A ce jour, un certain nombre de conditions manquent pour remplir ces attentes et notamment justifier des investissements lourds et nécessaires pour décarboner les secteurs les plus émetteurs (transports, industrie et production d'énergie).

La réglementation européenne en la matière, basée essentiellement sur une approche punitive, évolue trop lentement et fait la part belle à de nombreux parti-pris technologiques. Sur la base des directives européennes, la France travaille à l'élaboration de sa stratégie nationale bas carbone, qui sera transcrite dans une loi attendue fin 2023.

Nous prenons toute notre part aux travaux de la stratégie française sur l'énergie et le climat, en notre nom et à travers l'UFIPEM, qui a fait réaliser une étude sur les impacts du Green Deal européen sur nos activités raffinage / distribution en France. Cette étude montre que le mix énergétique va évoluer, mais que la part de nos produits reste essentielle à horizon 2035. Au cours des trois dernières années, on estime à 2 % la baisse structurelle de la demande, soit un niveau bien inférieur aux 5 % par an attendus.

Il faut donc accélérer. Les sociétés comme Esso jouent ici un rôle primordial, ayant les moyens de gérer cette transition. Nous faisons partie de la solution, mais un cadre clair, stable et incitatif est nécessaire pour nous y aider.

Plusieurs pistes peuvent être vectrices d'accélération dans ce processus :

1. Une réglementation compétitive, basée sur la neutralité technologique
2. Une approche collaborative privé / public et un partage des risques
3. Un travail sur le temps long qui inclut le développement coordonné de nouvelles infrastructures.

En résumé, la Société Esso peut jouer un rôle de premier plan dans le déploiement de solutions bas carbone fiables, économiquement abordables et durables, grâce à une stratégie climat claire et ambitieuse.

Notre stratégie climat pour soutenir la transformation de nos activités

Cette stratégie repose sur quatre piliers, inchangés depuis l'an dernier :

- **Atténuer les émissions des opérations**

Cela passe par l'excellence des opérations, la mise en œuvre de projets pour réduire la consommation d'énergie et le déploiement de solutions nouvelles.

- **Fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs propres émissions**

Il s'agit par exemple de fournir des produits liquides bas carbone, notamment pour le transport routier. Nous avons commencé avec des essais de co-traitement concluants et l'accréditation associée.

- **Déployer des solutions technologiques bas carbone**

Le CCS permet en particulier de décarboner les secteurs fortement émetteurs, tels que l'industrie lourde. Nous avons signé un accord de consortium sur le CCS autour de l'Axe Seine, et activement participé aux divers travaux de pré-étude et de financement.

- **S'impliquer dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques**

Esso est très actif sur le sujet et j'y prends toute ma part.

Comme je l'indiquais, la transition énergétique va conduire à une baisse de la consommation et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains. En ligne avec notre stratégie, la transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler sur trois axes :

- ✓ L'approvisionnement : nous prévoyons la substitution progressive du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- ✓ L'innovation : efficacité énergétique des procédés, électrification de certains équipements, utilisation d'hydrogène bas carbone associé à la technologie de captage et de stockage de CO₂ ;
- ✓ La production : celle-ci se concentrera peu à peu sur les produits tels que les lubrifiants, les bitumes spécialités et l'alimentation pour la Chimie.

Pour conclure, et avant de passer aux questions, Esso a su rebondir après la crise pandémique, capitalisant sur des efforts continus en termes d'efficacité, une stratégie claire et une grande capacité d'adaptation, nous permettant de capturer les opportunités de marché.

Notre bilan est solide et permet de voir l'avenir avec sérénité. L'actualité nous rappelle combien l'approvisionnement en énergie fiable, abordable et durable est vital pour nos économies. Une transition efficace et ordonnée sera essentielle pour atteindre les objectifs climatiques, tout en préservant l'approvisionnement en énergie nécessaire à notre prospérité.

Avant d'ouvrir la session de questions-réponses, le Président informe l'assemblée qu'une quarantaine de questions écrites a été reçue de la part de quatre actionnaires et que le Conseil d'Administration a examiné ces questions et approuvé des réponses qui figurent sur le site internet de la société. Pour les besoins de cette assemblée, ces questions ont été regroupées en cinq thèmes, dont il fait la synthèse :

1. Les relations entre Esso et ExxonMobil

Il ne revient pas à Esso S.A.F. de s'exprimer au nom d'ExxonMobil.

Au niveau de ses propres actifs et comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. s'efforce d'améliorer sa compétitivité et continuera d'adapter la configuration de ses actifs aux évolutions des marchés sur lesquels il opère.

Certaines questions portaient sur les conventions. Je tiens à rappeler que chaque convention, qu'elle soit soumise ou non à approbation du Conseil d'Administration est tenue à disposition des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions correspondantes sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

Nos pratiques en termes de classification des conventions réglementées sont en ligne avec les pratiques de place.

Enfin, les prix de vente entre les sociétés du Groupe ExxonMobil se font à prix de marché sur la base des méthodes de prix de transfert agréés par l'OCDE et sont régulièrement auditées par les autorités fiscales.

2. La gestion financière et la politique d'allocation de capital

La politique de dividende a pour but d'assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires dans la mesure où les bénéfices le permettent, sachant que le niveau de distribution dépend de l'environnement et de la performance économique et doit composer avec les objectifs de long terme suivants :

- Maintenir un niveau de réserves solide permettant de faire face à la volatilité de notre environnement ;
- Préserver notre flexibilité financière pour assurer le financement des obligations de retraites et des opportunités d'investissements futurs ;
- Assurer si possible une certaine régularité de la distribution de base (ou « ordinaire ») dans le temps.

Pour rappel, sur 10 ans (2013-2022) Esso a distribué 46M€ de dividendes, soit 54% du résultat net cumulé de 83M€ sur la période.

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver la solidité financière de votre société.

S'agissant de la situation de trésorerie au 31 décembre 2022, ces éléments – et d'autres – sont détaillés dans le rapport financier annuel. A fin 2022, la position financière nette était négative de 751 millions d'euros. Ceci s'explique par :

- Un Besoin en Fonds de Roulement élevé au 31 décembre 2022 du fait de la hausse des cours des produits et matières premières ;
- L'impact ponctuel des paiements relatifs aux achats réalisés lors des redémarrages qui ont suivi les mouvements sociaux. En effet, le redémarrage des raffineries a engendré un pic d'achat de pétrole brut avec paiement sur le mois de décembre.

La société Esso est exposée à des fluctuations de trésorerie importantes du fait de besoins opérationnels (ex: conflit social) ou de variation de besoin en fond de roulement. Il est dans l'intérêt de votre société de disposer de lignes de crédit pour assurer sa liquidité. La politique de la société est de favoriser des lignes à court terme, qui sont à taux variable sur le marché, pour couvrir ses besoins à court terme.

Lors de la crise pandémique, par exemple, ces lignes ont permis de faire face à une situation imprévue majeure sans recours aux dispositifs d'aide d'Etat.

3. La communication financière de la Société

La communication d'Esso S.A.F. est conforme avec ses statuts et les exigences réglementaires applicables. Esso S.A.F. communique ses informations financières au marché aux dates arrêtées dans son calendrier financier. La prochaine communication pour l'arrêté des comptes du premier semestre 2023 est prévue pour le 2 août 2023.

Compte tenu de la volatilité de son environnement (avec des fluctuations qui peuvent être importantes pour les marges et les coûts d'énergie, les effets stocks en particulier), Esso a fait le choix de ne pas communiquer d'estimations prospectives.

Concernant le suivi des titres, les décisions appartiennent aux analystes des sociétés financières. Les communications d'Esso sont régulièrement reprises dans la presse, comme illustré récemment avec l'annonce du nouveau partenariat avec EG Group pour la livraison de carburant et le passage à la marque Esso des anciennes stations BP.

4. La gouvernance de l'Entreprise

En termes de gouvernance, Esso S.A.F. suit les meilleures pratiques. Les décisions de gestion de votre Société sont prises dans le seul intérêt de l'Entreprise, et le Conseil d'Administration y prend toute sa part.

Une question portait sur ma rémunération. Je précise que les rémunérations du PDG d'Esso, salarié de la société, sont déterminées en référence aux niveaux du marché français.

La comparaison avec le Groupe ExxonMobil n'est pas pertinente puisque Esso est un acteur du Raffinage-Distribution national, ce qui n'est comparable ni au groupe ExxonMobil ni aux autres multinationales pétrolières qui opèrent sur des géographies et des périmètres d'activité différents.

5. Le dialogue social

Le maintien d'un dialogue social de confiance et de qualité est une priorité absolue pour Esso S.A.F.

En 2022, dans un contexte politique et économique particulièrement tendu – hausse de l'inflation, baisse du pouvoir d'achat, conjointement à de bons résultats financiers pour nombre d'entreprises –, le secteur du raffinage a fait face à un mouvement social inédit.

Grâce à un dialogue social permanent, Esso S.A.F. a pu être la première société à sortir du conflit en concluant un accord majoritaire avec les syndicats et a su avancer dans le dialogue social et renforcer sa réputation de partenaire de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics et de ses clients. Pendant tout le mouvement, les équipes logistiques et commerciales du groupe Esso S.A.F. ont été pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients du Groupe en carburants, lubrifiants et spécialités.

Pour conclure, Esso S.A.F. accorde la plus grande importance aux échanges avec les actionnaires et aux pistes d'amélioration que ces derniers peuvent lui proposer.

Le Président passe ensuite la parole aux actionnaires présents. Ceux-ci sont invités à limiter le nombre de questions posées et à rester aussi concis que possible.

Un actionnaire

« Je suis actionnaire individuel. Dans le temps, Esso avait pour bonne pratique de payer un acompte sur dividendes. L'excluez-vous totalement, même si les résultats du premier semestre sont bons ? »

Charles AMYOT

« Nous l'excluons à ce jour totalement. »

Une actionnaire

« Vous parlez beaucoup d'engagements. Je suis néanmoins surprise de constater l'absence de rating. Pour rappel, un des piliers de la gouvernance est la séparation des pouvoirs, et il semble que tout parte du Directeur Général.

En tant que Président du Conseil d'Administration, avez-vous, Monsieur Amyot, convoqué ce dernier pour lui demander ce qu'il pensait de l'expertise ? Les Administrateurs l'ont-ils approuvée ? »

Charles AMYOT

« De quelle expertise parlez-vous ? »

Une actionnaire

« Des actions en cours sur les relations entre Esso et ExxonMobil. »

Charles AMYOT

« Concernant le rating, il est selon moi important de revenir tant sur nos engagements que sur nos actes. Je vous enjoins à regarder notre DPEF et notre rapport annuel. J'ai également tâché, dans la présentation de ce jour, de vous fournir des exemples. Les systèmes de gestion internes dont nous disposons aujourd'hui nous permettent une amélioration continue, et les chiffres en témoignent.

Comme je l'indiquais, nous sommes organisés en « chaînes de valeur », une chaîne de valeur carburant/combustible et une chaîne de valeur spécialités, avec des personnes qui les gèrent d'un bout à l'autre. Le fait que ces chaînes soient largement gérées me permet de me concentrer sur mes activités de présidence et de stratégie.

Nous avons bien entendu évoqué l'expertise avec le Conseil d'Administration, et nous discutons avec les administrateurs des différentes étapes. Nous avons donné à l'expert les informations nécessaires et sommes extrêmement sereins vis-à-vis de ce processus : les transactions les plus importantes – achats de brut et produits – avaient été auditées par les autorités fiscales en 2018 et 2019 et elles n'avaient strictement rien trouvé. »

Un actionnaire

« Je suis aussi actionnaire individuel.

Comment vous différenciez-vous des autres pétroliers ? Quelle est votre marque de fabrique ?

Concernant la distribution des résultats de 2022, je constate que pour un résultat net de 719 millions d'euros, vous n'en distribuez que 25, soit 3,47 %. C'est, il me semble, assez bas. Ne sont-ce pas des miettes ? Dès lors, quelles sont les perspectives d'amélioration ?

Pour finir, s'agissant du cours de Bourse, le résultat net représente 55 euros par action, pour un cours à 49 euros : quelle est votre explication ? Vous êtes en outre à 2 % depuis dix ans, quand Total est à 60. Ai-je raté quelque chose ? »

Charles AMYOT

« Notre marque de fabrique s'exprime tout d'abord dans la façon dont nous conduisons nos activités, qui est même plus importante que les résultats que nous cherchons à obtenir. Comme précisé, nos fondamentaux sont : la sécurité, la gestion des coûts et la discipline des investissements.

Puisque vous évoquez Total, je rappellerai que nous ne sommes pas une société intégrée, mais une société de raffinage et de distribution, implantée sur le sol national. Notre marché est le marché français. Il s'agit d'une distinction importante par rapport à une société exploitant un portefeuille mondial.

Je comprends parfaitement votre interrogation quant à la distribution de dividendes. Notre responsabilité est toutefois de nous assurer de la bonne tenue et gestion de la Société. Si vous regardez la situation en 2020 et 2021, nos réserves nous ont permis de passer la crise pandémique.

Le cours de bourse a quant à lui connu un réveil début 2022. Nous avons aussi continué à améliorer notre communication financière, en étant plus proactifs vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs et de parties prenantes, pour expliquer nos actions, et notamment notre stratégie en matière de décarbonation. »

Un actionnaire

« Je représente le FCPI HMG Découvertes, détenteur d'environ 40 000 actions.

Je suis venu à des assemblées il y a dix ou quinze ans. Je vous invite d'ailleurs à revenir à des réunions d'analystes en présentiel, plutôt qu'un simple call.

Pourriez-vous revenir sur les provisions dotées sur les résultats de l'exercice 2022 ? Cette attitude me semble très prudentielle.

Concernant les marges actuelles du raffinage, je comprends qu'elles dépendent largement des flux russes, notamment les importations. Pourriez-vous également y revenir ?

Ma troisième question concerne le SAF. Nous en parlons beaucoup mais Esso est-il prêt, car la demande du transport aérien est importante ? »

Concernant l'accord pour les revendeurs, nous avons à l'époque un réseau à la marque. Nous l'avons, il me semble, cédé : pourquoi y revenir ?

Pour finir, en termes d'actifs financiers, la question de la participation dans Trapil est-elle toujours d'actualité ? Y a-t-il des participations à céder ? »

Charles AMYOT

« S'agissant des provisions, je rappellerai que nous sommes dans un environnement extrêmement volatile. Nous pouvons y voir de la prudence mais il suffit de regarder quelques indicateurs.

Fin 2021, le prix du carbone était d'environ 34 euros par tonne. Fin 2022, il dépassait 80 euros, avec des pics au-delà de 100 euros. Le prix du pétrole brut est passé de 30 ou 40 euros à 120 euros. Aujourd'hui, il est d'environ 75 euros. Le prix du gaz a doublé à l'été 2022. Celui-ci est à peu près revenu dans la norme.

Une Société comme la vôtre consomme énormément d'énergie pour fabriquer des produits tels que les carburants combustibles ou spécialités. Les marges brutes peuvent être bonnes à un instant donné mais, si les coûts augmentent de façon astronomique, vous vous retrouvez avec un effet ciseau.

Ceci rend la prospective extrêmement difficile. Au-delà de la prudence en termes de gestion financière, dans un marché de commodités, nous nous devons d'être aussi compétitifs que possible en matière de coûts, et d'être aussi disciplinés que possible en matière d'investissements. D'où les investissements dans l'efficacité énergétique.

Tous ces éléments font partie de notre ADN.

Concernant le SAF – à savoir le carburant d'aviation durable –, nous sommes impliqués et produisons d'ailleurs déjà, après les tests de co-traitement menés en 2022 et poursuivis en 2023, des biocarburants avancés, dont du SAF.

Nous faisons également partie du plan lancé par les trois Ministres au mois de mars, présenté à l'ensemble du secteur de l'aviation. Depuis, les sociétés d'approvisionnement en carburant comme la nôtre travaillent conjointement avec le secteur pour trouver les meilleures solutions, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Telle est la bonne approche.

À noter que toutes ces technologies bas carbone – production de SAF, d'hydrogène bas carbone ou CSS – représentent des coûts supplémentaires, ce qui se traduira dans les prix. Bien qu'une baisse de la demande en carburants et combustibles soit inévitable, du côté de l'aviation, les perspectives restent assez positives. L'objectif est que les émissions du secteur aérien – qui représentent actuellement 3 % des émissions mondiales – n'augmentent pas, voire diminuent.

Concernant le réseau de stations-services, nous avons en effet, à partir de 2012, commencé à céder les actifs à des revendeurs à la marque. Nous avons cédé ces stations-services et les engagements associés à des sociétés, dont le Groupe Certas, appartenant à DCC, et aussi EG Group, pour une cinquantaine de stations localisées sur la façade atlantique. Ces stations sont restées à notre marque et approvisionnées à travers des contrats long terme depuis nos raffineries ou autres points d'approvisionnement.

Notre part de marché était d'environ 4 % sur le marché français, soit un niveau qui nous paraissait insuffisant en termes de maillage, de visibilité et de reconnaissance de la marque.

Pour cette raison, nous avons dernièrement formulé une offre auprès d'Euro Garages Group et remporté entre 200 et 270 stations, qui passeront dans les 18 prochains mois de la Marque BP à la Marque Esso.

Enfin, nous disposons toujours de parts dans les sociétés de transport de produits pétroliers telles que Trapil ou SPMR. Il n'est pas prévu, à date, de revoir cette participation. »

Un actionnaire

« Quelles sont les marges actuelles et les flux ? »

Charles AMYOT

« J'évoquais précédemment la volatilité du marché. D'après les chiffres de la DGEC, nous étions en début d'année à 70 ou 75 euros la tonne. Dès le mois d'avril, ces marges se sont écroulées, pour atteindre aujourd'hui environ 25 euros la tonne. Il est encore difficile de prédire ce qu'il en sera en fin d'année. Le monde économique lui-même hésite entre une approche optimiste, où nos produits seront nécessaires à la croissance, et un chemin de récession, avec une baisse de la demande et donc des marges.

L'idée n'est toutefois pas de gérer nos activités en fonction des futurs niveaux de marges estimées, mais de nous appuyer sur nos fondamentaux : opérer à moindre coût, cibler nos investissements, et nous préparer, grâce à un bilan solide, aux investissements futurs, comme dans les SAF, CSS, hydrogène et autres. »

Un actionnaire

« Je suis un actionnaire individuel. Je souhaitais revenir sur la question de l'expertise. Vous avez fait part de votre sérénité. Pourtant celle-ci est, il me semble, conduite dans l'intérêt social d'Esso, qui aurait été floué par son actionnaire majoritaire. Etre serein signifie que vous pensez qu'Esso récupérera beaucoup d'argent à l'issue de cette expertise. Ce n'est, je pense, pas ce que vous vouliez dire, mais plutôt que cette expertise ne mènera nulle part.

Votre réponse n'est-elle pas révélatrice d'un conflit d'intérêts ? N'êtes-vous pas davantage le porte-parole d'ExxonMobil que d'Esso car c'est à ExxonMobil d'être serein si cette expertise ne mène nulle part et pas à Esso ? »

Charles AMYOT

« J'ai aussi parlé de conduite des affaires et de déontologie. Ceci est au cœur du modèle d'affaires.

J'évoquais notre sérénité quant au résultat attendu car les autorités fiscales ont durant plusieurs mois, sur 2019 et 2018, ausculté les transactions sur les achats de pétrole brut et n'ont trouvé aucun écart.

Cela est dû à plusieurs choses. Premièrement, nous construisons les transactions intragroupes sur la base de prix de transfert conformes aux lignes directrices de l'OCDE. Deuxièmement, le marché du pétrole brut est extrêmement transparent et mis à jour presque en temps réel. Il est donc facile pour un expert de retrouver ces cotations et les prix payés.

J'aimerais en revanche démentir le fantasme qu'à travers ses conventions, le groupe ExxonMobil « siphonnerait » Esso S.A.F. A titre d'exemple, dans un contexte de guerre en Ukraine, le savoir-faire du groupe et ses outils nous donnent accès à une liste de pétroles bruts disponibles venant de Guyane, Lybie, Etats-Unis, Moyen-Orient ou Afrique, que nombre de sociétés n'auraient pas la capacité d'identifier et d'en analyser les rendements potentiels. Ce savoir-faire nous donne une efficacité tant économique que technique. »

Un actionnaire

« L'article 23.5 des statuts d'Esso stipulait que tout actionnaire avait le droit d'obtenir communication des conventions non-réglées, c'est-à-dire ordinaires. Vous avez, le 30 juin 2022, supprimé cette disposition des statuts. Pour mieux comprendre ce retour en arrière, quelles sont les conventions ordinaires que vous souhaitez ne pas communiquer, voire dissimuler aux actionnaires ? »

Olivier KAISER

« Tout d'abord, nous n'avons pas supprimé l'article en question : c'est votre Assemblée qui a modifié les statuts à la demande du Conseil d'Administration, en vue de retirer cette disposition. Prévue par la Loi NRE de 2001, elle s'était ensuite vue abrogée.

En faisant cette demande à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration avait-il la volonté de cacher aux actionnaires des conventions particulières ?

Ma première réponse est que s'il suffisait à n'importe quel client ou concurrent d'acheter une action de la Société Esso S.A.F. pour avoir accès à toutes les conventions intra-Groupe d'Esso et ses affiliées dans le monde, d'aucuns en auraient profité pour obtenir des informations confidentielles sur les liens intra-Groupe, les commissions en vigueur et autres.

Bien que, de manière générale, la majorité de ces conventions reprennent des conditions « normales », certaines contiennent des informations confidentielles, renvoyant à des secrets d'affaires. Nous ne souhaitons donc pas divulguer ces informations, y compris à nos actionnaires de bonne foi. »

Un actionnaire

« Par conséquent, cette clause des statuts emportait un risque juridique ? »

Olivier KAISER

« En effet, elle n'avait pas vocation à rester dans les statuts après son abrogation dans la Loi. Son maintien constituait une erreur – que je reconnais – et votre Assemblée l'a heureusement corrigée l'an dernier. »

Charles AMYOT

« Qu'elles soient réglementées ou non, ces conventions sont à la disposition des Commissaires aux Comptes et revues par le Conseil d'Administration. La plus importante, sur les achats de brut et de produits pétroliers, fait l'objet d'audits et de contrôles fiscaux réguliers. Nous n'avons rien à cacher. Nous sommes dans la transparence, la bonne conduite des affaires, et le respect du secret des affaires. »

Un actionnaire

« Je suis un nouvel actionnaire. Pourriez-vous nous rappeler le type de questions que vous avez reçues dans le cadre de l'expertise ?

Bolloré a annoncé récemment la vente prochaine de sa section logistique : quel en serait l'impact selon vous ? Par la suite, que changera l'arrêt progressif de la 2G et de la 3G en France ? Des défis techniques sont-ils à attendre au sein des unités de production ?

Pour finir, pourriez-vous nous communiquer la rémunération annuelle médiane de l'ensemble des personnes intervenant sur sites ? »

Charles AMYOT

« L'expertise en cours découle d'une procédure judiciaire initiée le 20 octobre 2021. La première décision était favorable à Esso, puis un appel a conduit à la nomination d'un expert sur un périmètre recouvrant les conventions réglementées mais plus restreint par rapport à ce qui était initialement demandé.

Les conclusions de l'expert sont attendues en principe pour la fin d'année ou début 2024. »

Olivier KAISER

« Je précise que la Société a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel. »

Charles AMYOT

« Bolloré n'est quant à lui pas uniquement dans la logistique pétrolière, mais aussi dans une logistique de type Amazon, avec de la gestion d'entrepôts. Nous sommes en concurrence essentiellement sur le terminal de DRPC à Rouen.

Pour rappel, la France bénéficie d'un maillage très dense en matière de logistique, avec des infrastructures de premier plan et ce marché est très efficace. Notre challenge est d'accompagner la transition énergétique, d'où le fait pour le moment de conserver la logistique. Mais nous ne nous interdisons pas d'évoluer.

Sur la 2G et 3G, je n'ai pas la réponse. Pour information, l'ensemble de nos sites est équipé en Wifi. Les opérateurs sur site sont équipés de tablettes et nombre d'opérations se font par voie digitale. Nous utilisons beaucoup l'intelligence artificielle pour l'optimisation des unités et de leur rendement.

Je ne saurais pas non plus vous donner la rémunération médiane exacte, couvrant l'ensemble des classifications de nos sites. En revanche, les opérateurs postés de nos usines de Gravenchon et Fos perçoivent environ 4 200 euros bruts par mois, salaires et primes confondus. »

Un actionnaire

« Je suis actionnaire individuel. Je me suis permis de comparer les chiffres d'Exxon avec ceux d'Esso. La capitalisation boursière d'Exxon représente environ une année de chiffre d'affaires et dix fois le résultat de l'exercice. Celle d'Esso équivaut à moins d'une fois le résultat et est négligeable par rapport au chiffre d'affaires.

Comment expliquez-vous, alors qu'Exxon distribue un tiers de son bénéfice chaque année à ses actionnaires, qu'Esso n'en distribue que 3 %, soit dix fois moins ? Si nous respectons les ratios, le dividende d'Esso cette année aurait été de 20 euros. »

Charles AMYOT

« Il y a là encore beaucoup de confusion et j'ai apporté des éléments dans les réponses aux questions reçues par écrit : le groupe ExxonMobil est en effet actionnaire du Groupe Esso, mais évolue dans une activité pétrolière et gazière qui est sans commune mesure avec la Société Esso. »

Un actionnaire

« Un rapport de 1 à 10 ne vous choque pas ? »

Charles AMYOT

« Le chiffre qui représente le mieux la création de valeur du Groupe – et qui nous permet d'évaluer notre performance – est le résultat opérationnel ajusté, à savoir le résultat net hors effets stocks et autres éléments d'ajustement. Il atteint 700 millions d'euros en 2022, contre 184 millions d'euros en 2021. Nous ôtons les stocks puisque nous ne maîtrisons pas le prix du pétrole brut : il serait aberrant de les considérer comme une création de valeur.

Ce résultat est dû aux efforts des équipes, en particulier sur la maîtrise des coûts.

Pour rappel, le grand arrêt de 2022 des unités de distillation sous vide FCC et Gofiner a duré 39 jours. Ce type d'intervention représente un coût important et nous sommes restés dans le budget. »

Un actionnaire

« Cette valeur n'est pas répercutée aux actionnaires. »

Charles AMYOT

« Nous l'avons dit à plusieurs reprises : des réserves avaient été provisionnées et il est très heureux que nous les ayons eues à disposition pour affronter la crise du Covid. De son côté, le pétrole brut peut dès demain chuter à 30 dollars, voire moins. Si tel est le cas, nous serions encore une fois contents d'avoir 700 millions d'euros en réserve.

Au-delà de la seule performance opérationnelle, l'idée est que votre Société fasse preuve d'une gestion prudente. J'espère que nous poursuivrons, dès l'année prochaine, notre politique de distribution de dividendes mais il importait, en l'état, de reconstituer les réserves. »

Un actionnaire

« Le montant des réserves est deux fois supérieur à celui de 2019. Vous avez donc non seulement reconstitué les réserves, mais les avez doublées. »

Charles AMYOT

« Il s'agit des réserves pour la fluctuation des cours. Comme indiqué, elles représentent 40 % de la valeur des stocks. »

Un actionnaire

« Vous envoyez tous les mois des tableaux de bord à Exxon, qui connaît ainsi vos marges et résultats d'exploitation, et le montant de la trésorerie. Pourriez-vous nous donner ces chiffres à fin mai ? »

Jean-Claude MARCELIN

« La communication financière pour le marché français est adaptée à nos exigences. Nous publions de façon semestrielle et vous aurez une communication début août. »

Un actionnaire

« Exxon a ces éléments tous les mois. N'y a-t-il pas un problème d'égalité entre les actionnaires en termes d'information ? Pourquoi refusez-vous même de les communiquer au trimestre ? D'autres sociétés le font. Je ne comprends pas qu'en tant qu'actionnaires minoritaires, nous soyons « sevrés » d'une information que l'actionnaire majoritaire a en permanence. »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous faisons des arrêtés tous les six mois, et non pas toutes les semaines ou tous les mois. Nous les communiquons donc tous les six mois et les chiffres de marge d'Esso sont dans ces comptes. Les indicateurs publics de la DGEC permettent quant à eux de voir la tendance en termes de marge, mais il ne s'agit pas d'un chiffre exact. »

Un actionnaire

« Quels sont les accords commerciaux avec les réseaux de distribution, la durée et le mode de calcul des rémunérations ?

Considérant la fluctuation des cours, les dividendes et autres, quel est l'intérêt pour Esso de rester coté ? »

Charles AMYOT

« Je ne peux vous fournir de détails sur les accords contractuels avec les revendeurs à la marque. Ce sont néanmoins des accords de long terme, qui ont déjà fait l'objet d'une renégociation. Le risque, avec ce type de modèle, est que le revendeur a le choix.

Il a malgré tout fait le choix de repartir avec Esso, car votre Société bénéficie d'un modèle d'affaires extrêmement performant, travaille sur une chaîne de valeur totalement intégrée depuis l'achat du brut jusqu'à la fourniture des produits à ses clients. Ceci nous permet d'optimiser l'ensemble de la chaîne et d'être très compétitifs sur les prix comme sur la fiabilité de l'approvisionnement.

Il s'agit là d'une vraie valeur pour les revendeurs à la marque.

Sur le fait d'être coté – outre qu'il dépend de l'actionnaire majoritaire – cela a des avantages, comme l'accès à des possibilités de financement, à des éléments favorisant la notoriété, ou l'attrait vis-à-vis des talents. Nous n'avons aujourd'hui aucun problème pour recruter.

Le fait que la Société soit cotée sur la place parisienne lui confère une image particulière par rapport à une autre. »

Un actionnaire

« Pourquoi le Conseil d'Administration ne proposerait-il pas, lors d'une future Assemblée, d'intervenir sur le cours, via un rachat potentiel jusqu'à un certain pourcentage du capital ? Il est indépendant et pourrait proposer une résolution. »

Charles AMYOT

« Ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Un actionnaire

« *Aucun administrateur n'a soulevé cette idée ?* »

Charles AMYOT

« *Pas à ma connaissance.* »

Un actionnaire

« *L'Autorité des Marchés Financiers publie un certain nombre de recommandations qui, si elles ne sont pas obligatoires, participent d'une bonne gestion et gouvernance de la Société, ainsi que d'un bon dialogue avec les actionnaires. Vous en avez rappelé l'importance pendant cette séance.*

Malheureusement, Esso refuse de mettre en place plusieurs de ces recommandations, notamment la 2021-05, qui prévoit la communication aux actionnaires de la charte interne, laquelle permet de distinguer une convention non-réglémentée d'une convention réglémentée.

Nous actons que vous ne souhaitez plus que les actionnaires aient accès aux conventions non-réglémentées. En revanche, pourquoi ne pas leur donner la possibilité de comprendre ce que vous classez ou non comme convention réglémentée ?

Ladite charte a été établie le 6 novembre 2013. Pourquoi ne pas la communiquer aux actionnaires ? »

Charles AMYOT

« *Comme vous l'avez dit, les recommandations AMF ou AFEP-MEDEF ne sont pas obligatoires. Nous avons choisi de travailler sur une charte qui suit les éléments de classement déjà évoqués : les opérations sont-elles courantes ou non ? Les conditions de marché sont-elles normales ?*

Ces « chartes » sont en réalité des aides à la décision. Après examen, nous sommes parfaitement dans les pratiques de place concernant le réglémenté et non-réglémenté : nous serions même un peu conservateurs, avec davantage de conventions réglémentées que la normale. »

Un actionnaire

« *Pourquoi ne pas communiquer ces critères aux actionnaires ?* »

Charles AMYOT

« *Ce n'est pas une obligation. C'est donc un choix de notre part.*

J'entends néanmoins votre point. Plusieurs de ces sujets font l'objet de procédures judiciaires, il est préférable de les laisser aboutir.

L'essentiel à nos yeux – et j'en suis persuadé, pour vous – est la capacité de votre Société à créer de la valeur et d'aller vers l'avant. Quand nous parlons de dialogue et de transparence vis-à-vis des actionnaires, il s'agit aussi d'être plus efficaces et transparents dans la manière dont nous gérons nos opérations, dans un avenir bas carbone. C'est un vrai défi pour nos économies et votre Société.

Dans le même temps, votre Société souhaite que le climat reste vivable pour la population et elle a justement les moyens d'accompagner cette transition. Votre Société doit certes continuer d'apporter à l'économie les produits dont elle a besoin, mais en renforçant l'usage des technologies bas carbone évoquées précédemment.

Le Conseil d'Administration et moi-même ressentons une véritable fierté à œuvrer pour cette Société, aux valeurs déontologiques, à la conduite des affaires irréprochable et au positionnement susceptible d'impulser des changements importants pour décarboner notre monde. Nous y travaillons chaque jour. »

Un actionnaire

« *Il me semble qu'ExxonMobil a des filiales cotées dans d'autres pays : connaissez-vous les ratios de ces filiales et sont-ils comparables à la filiale française ?*

Je suis un peu surpris de votre position sur l'acompte : verser un acompte fait tout de même partie de l'historique d'Esso. Si les résultats sont bons, voire très bons, comment justifiez-vous de ne pas verser un minimum d'acompte ? »

Charles AMYOT

« *Je n'ai pas d'informations sur les autres sociétés qui rejoindraient le modèle d'Esso.* »

Olivier KAISER

« *Il doit y en avoir trois dans le monde, toutes distinctes historiquement et structurellement.* »

Charles AMYOT

« *Je vous confirme encore une fois que nous ne ferons pas d'acompte sur les dividendes.* »

Un actionnaire

« *Vous avez indiqué vouloir prolonger la politique actuelle de distribution de dividendes sur les années futures. Comptez-vous dès lors distribuer 3,5 % de résultat les années qui viennent ?* »

Jean-Claude MARCELIN

« *Comme indiqué, nous avons distribué 54 % sur les dix dernières années.* »

Un actionnaire

« *Vous conviendrez, Monsieur le Président, que votre intéressement personnel sur les actions de la Société-mère peut conduire à un risque de conflit d'intérêts.* »

Charles AMYOT

« *La question est bonne, même si le terme est un peu fort. Exxon Mobil Corporation est une société américaine et la méritocratie est importante dans le groupe. Tous les dirigeants et salariés sont jugés sur leur performance et la mienne est évaluée sur la manière dont je conduis la Société Esso, non ExxonMobil. Et ma motivation est de l'emmener vers un futur bas carbone.* »

Un actionnaire

« Comment comptez-vous faire pour motiver des investisseurs à devenir actionnaires d'Esso S.A.F. ? »

Charles AMYOT

« Il y a deux ans, nous n'avions pas de stratégie claire sur la façon de faire évoluer la Société dans les prochaines années. J'espère, à travers notre présentation de ce jour, vous avoir montré comment nous allons transformer notre outil industriel et accompagner la transition énergétique. Tel est ce que nous devons faire comprendre aux investisseurs. Un travail reste certes à faire en termes de dialogue. »

Les actionnaires présents n'ayant plus de questions, le Président met fin à la session de questions/réponses en remerciant les actionnaires pour cet échange et en proposant de passer au vote des résolutions.

Le Secrétaire procède à la lecture et à la mise aux voix des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 905 034 voix pour (67 000 voix contre et 57 906 abstentions).

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2022	617 642 330,43 euros
Report à nouveau avant affectation	18 966 153,43 euros
Soit un total de	636 608 483,86 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende	25 709 156,00 euros
Réserve facultative pour fluctuation des cours	310 000 000,00 euros
Autres réserves facultatives	280 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	20 899 327,86 euros
Soit un total de	636 608 483,86 euros

Le dividende ressort à 2,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 2,00 euros sera détaché de l'action le 10 juillet 2023 et mis en paiement le 12 juillet 2023.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12.8%. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40% sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17.2%, soit une taxation globale de 30%.

L'assemblée générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 889 169 voix pour (82 865 voix contre et 57 906 abstentions).

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est rejetée à la majorité de 239 502 voix contre (35 965 voix pour et 10 754 473 abstentions).

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 689 600 voix pour (280 669 voix contre et 59 671 abstentions).

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 719 681 voix pour (107 000 voix contre et 203 259 abstentions).

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Dupont Gatelmand pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 719 681 voix pour (107 000 voix contre et 203 259 abstentions).

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 733 743 voix pour (107 038 voix contre et 189 159 abstentions).

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 719 673 voix pour (107 008 voix contre et 203 259 abstentions).

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 719 673 voix pour (107 008 voix contre et 203 259 abstentions).

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Véronique Saubot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 733 773 voix pour (107 008 voix contre et 189 159 abstentions).

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Administrateur Madame Marie-Laure Halleman pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 719 681 voix pour (107 000 voix contre et 203 259 abstentions).

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 718 806 voix pour (239 128 voix contre et 72 006 abstentions).

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 759 673 voix pour (198 261 voix contre et 72 006 abstentions).

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 143 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2023 expirant en juin 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 759 681 voix pour (198 253 voix contre et 72 006 abstentions).

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 744 494 voix pour (227 540 voix contre et 57 906 abstentions).

SEIZIÈME RÉOLUTION

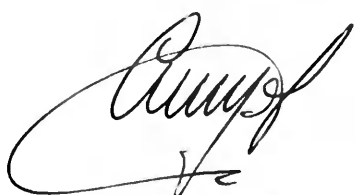
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 003 199 voix pour (24 741 voix contre et 2 000 abstentions).

Après le vote de ces résolutions, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30, après que le Président a remercié les actionnaires pour leur présence, espérant qu'ils ressortent de cette assemblée générale avec une meilleure compréhension des activités et de la transformation à venir de la Société et après les avoir invités à un buffet devant l'auditorium.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,



Charles AMYOT

Le Secrétaire,



Olivier KAISER

Les Scrutateurs,



**ExxonMobil France Holding SAS
Représenté par Antoine DECROIX**

Catherine BERJAL

